Image not found or type unknown

Publicité mensongère

Par **Cretoise51**, le **14/11/2019** à **00:40**

Bonsoir,

Je suis passée par une société intervenante en chirurgie esthétique à l'etranger. Cette société basée en France m'a mise en relation avec un chirurgien esthétique à Tunis. J'ai donc signé un contrat avec elle dont les conditions étaient les suivantes :

accueil a l'aéroport par leur hôtesse, direction la clinique, puis à la sortie de la clinique, prise en charge par leur hôtesse pour me conduire à mon hôtel durant mon séjour et puis à la fin du séjour, venir me chercher et me reconduire a l'aéroport pour rentrer chez moi.

Cette société a publié sur son site dans les conditions post opératoires qu'en cas d'absence de résultat de l'opération, confirmé par le chirurgien, il y aurait retouche de l'intervention, sans rien à payer hormis le vol et l'hébergement. Conditions qui m'ont été également confirmé par téléphone.

Cela étant, les mois passant, j'ai échangé au fur et à mesure tant avec la société qu'avec le chirurgien des photos et mails concernant mon intervention qui me laissait avec une gêne à l'entrejambe que je n'avais pas au préalable. Le chirurgien finit par en convenir et décida de me réopérer 7 mois après la première intervention et là dans un mail, il m'annonce que je devrais payer les frais de l'anesthésiste mais qu'il ferait tout pour les minimiser. Je lui fais savoir que ce n'est pas ce qui était convenu avec la société intervenante et là , il comprend pas me dit que c'est impossible, qu'il n'y a que lui qui ne prend pas d'honoraires et je me retrouve ainsi piégée car contrainte de faire semblant d'accepter pour pouvoir bénéficier de cette retouche. Je me rends à Tunis et là d'emblée on me demande avant l'operation La somme de 322 euros ! L'opération se fait et à la sortie je suis prise en otage, un infirmier m'accompagne à la caisse de la clinique pour « solder » la facture de 236€ et qui reste à mes côtés, malgré mes explications concernant la gratuité de l'intervention, jusqu'a Ce que je lui remette le récépissé du paiement pour pouvoir quitter la clinique ! J'etais outrée d'avoir été la cible d'une publicité mensongère et j'ai déposé plainte avec preuve à l'appui des conditions de la société. À votre avis que puis espérer ?? Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **youris**, le **14/11/2019** à **10:38**

bonjour,

quel est le tribunal compétent mentionné dans votre contrat (tunisien ou français) ?

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés